

Histoire ou Légende



Le duel de Surcouf et des officiers prussiens

**Conférence présentée devant la Société d'Histoire et d'Archéologie
de l'Arrondissement de Saint-Malo le 16 août 1954
par M. CORBES, Président du Tribunal**

Il serait étrange que la vie du dernier des grands corsaires malouins n'ait pas donné lieu à une sorte de légende dorée. Aux exploits rigoureusement authentiques, tels que les combats du *Kent* et du *Triton*, des traditions ajoutent une prouesse en tous points digne des précédentes que le grand malouin aurait réalisée dans les dernières années de sa vie : un combat contre douze officiers prussiens sur la grande grève de Saint-Malo, en 1816 ou 1817.

Dans un ouvrage sur la *Bretagne* paru en 1917 (p. 233), un Inspecteur Général de l'Enseignement, auteur, si je ne m'abuse, de remarquables ouvrages scolaires de géographie, M. Gallouédec, rapporte ainsi le fameux duel :

« ...Un matin de l'automne de 1816, à l'époque où les Alliés occupaient encore la France envahie, Surcouf se trouvait à Saint-Malo, au café, le café Joseph, place Duguay-Trouin, en face de la Sous-Préfecture, avec ses partenaires habituels, M. de Mainville, un ancien émigré, et son vieil ami Brisebarre : chaque matin, Surcouf venait là fumer sa pipe, prendre un verre, parcourir la gazette et jouer au billard. Ce jour-là, tandis que Surcouf faisait sa partie, la porte s'ouvre, donnant passage à une douzaine d'officiers prussiens du régiment de Wrangel qui tenait garnison à Dinan. Ils entrent bruyamment, faisant tinter leurs éperons et donner leurs sabres, traitant le café Joseph en pays conquis. L'un d'eux, en passant, bouscule Surcouf qui grogne et se fâche. On s'invective de part et d'autre. Surcouf, sa queue de billard à la main, après les avoir

menacés de leur caresser la figure, termine la discussion en provoquant en duel tous les officiers prussiens. Ce fut un duel épique, digne de celui de Cornic. La marée était basse. Séance tenante on se rendit derrière le Fort-Royal, près le Grand-Bé ; les témoins de Surcouf étaient de Mainville et Brisabarre. Surcouf tranche net le poignet de son premier adversaire. Il « démâte » le second et le troisième avec la même désinvolture. Le quatrième a le ventre ouvert d'un coup de banderole. Tous, jusqu'au onzième, tombent plus ou moins blessés. Alors, Surcouf se tournant vers son dernier adversaire : « Restons-en là, si vous voulez bien, Monsieur. Il est bon que vous puissiez raconter en votre pays comment se bat un ancien soldat de Napoléon. »

Gallouédec ne paraît pas mettre un seul instant en doute les faits ainsi relatés. Pourtant, dans son ouvrage *sur Le Vieux Saint-Malo*, édité en 1928, le distingué magistrat et historien, *Etienne Dupont*, spécialiste de l'histoire de la cité corsaire et du Mont Saint-Michel, élève plus que des doutes sur la véracité de ce combat (page 171).

« Les biographes de Surcouf, qui ont consacré au héros malouin plusieurs pages sur ses dernières années, nous ont rapporté une aventure singulière qui serait survenue, disent-ils, à la fin de 1817. A la suite d'une discussion que, Surcouf aurait eue, dans un café de Saint-Malo, avec des officiers du régiment de Wrangel qui occupait Dinan (*Septembre 1815*), le Corsaire aurait provoqué ces insolents traîneurs de sabre en un duel dont la grande grève aurait été le théâtre. Une toile de Félix Régamey représente le combat. On aperçoit même, dans le lointain, la ville de Saint-Malo dominée par son clocher à jour [élevé en 1862 (!) seulement ; le peintre *avance* un peu au point de vue monumental, mais l'historien *retarde* en citant le millésime 1817] il y avait plus de deux ans que les Prussiens n'occupaient plus la Bretagne ! Croisant successivement le fer avec les dix officiers, Surcouf coupe le poignet au premier, ouvre le ventre au second, la poitrine au troisième, et blesse plus ou moins grièvement les deux autres. Par crainte de représailles, et d'incidents diplomatiques, l'affaire n'aurait pas été ébruitée. Il est établi, au contraire, que M. Dupetit-Thouars, sous-préfet de Saint-Malo, avait invité le prussien Wrangel à venir visiter Saint-Malo, l'assurant qu'on serait très honoré de le recevoir (Arch. clép. d'Ille-et-Vilaine, Z 350). Est-ce une légende, un raconter, un fait démesurément grossi ? La vérité est qu'on n'en trouve aucune trace dans les archives hospitalières de Saint-Malo et que les registres de décès de cette ville et des communes de Paramé et de Saint-Servan ne mentionnent en 1815 aucun nom d'officier prussien. »

Un biographe plus récent, M. *Michel Bourdet-Pléville* dans son « *Surcouf* » (1951), à la page 225 relate le duel, sans prendre partie, en faisant précéder son récit de la prudente incidente : « raconte-t-on », ce qui met à l'abri sa responsabilité d'historien. Il donne comme date les derniers jours de 1817 et précise que la colère de Surcouf aurait été provoquée par « des propos outrageants contre la France » tenus par les officiers prussiens. Il ajoute ces quelques lignes sur les suites du duel :

« Bien entendu, la bataille avait fait du bruit, Surcouf, avec l'aide du colonel Pingetot, commandant la place de Saint-Malo, put s'embarquer sur une goélette d'où il débarqua secrètement sur la côte normande. De là, il se rendit à Paris, où il se cacha, tandis qu'on le croyait réfugié à Jersey jusqu'au départ des Alliés. »

Tout d'abord, il convient de remarquer — ainsi que l'a fait justement remarquer Etienne Dupont — que les dates données sont matériellement inexactes. Après le Traité de Paris (30 novembre 1815), les Alliés n'occupèrent plus que quelques places fortes sur la frontière du Nord-Est. C'est donc seulement en 1815 que le duel aurait pu avoir lieu à Saint-Malo.

Mais, d'autre part, il est certain qu'en 1815, après Waterloo, les Prussiens ont occupé une partie de la Bretagne. *Les Annales de Bretagne* ont publié en 1892 une longue et très complète étude de Vignols : « *Prussiens en Ille-et-Vilaine en 1815.* »

Je viens d'achever le même travail, moins complet, pour les Côtes-du-Nord, en

m'aidant de l'ouvrage de Vignols, et surtout des *Archives Départementales des Côtes-du-Nord*, des *Mémoires du Colonel de Pontbriand*, chef des Volontaires Royaux¹ de ce département, en 1815, et des *Souvenirs de Charles Beslay*, dinannais, qui fut plus tard député sous Louis-Philippe, représentant du peuple en 1848, et délégué de la Commune de 1871 à la Banque de France².

L'occupation prussienne s'étendit à la totalité du département d'Ille-et-Vilaine (moins Saint-Malo et le Clos-Poulet), à la majeure partie des villes de la Loire-Inférieure situées au Nord de la Loire, et à une partie de l'arrondissement de Dinan. (Une convention passée le 14 Septembre 1815 entre le colonel de Pontbriand et le général-baron de Wrangel, commandant la 24^e brigade du 6^e corps prussien laissait aux Prussiens les deux cantons de Dinan, ceux de Plélan-le-Petit, Evran et Jugon, mais réservait pour les cantonnements des Volontaires Royaux ceux de Ploubalay, Matignon, Plancoët, et celui de Lamballe (dans l'arrondissement de Saint-Brieuc) que les Prussiens avaient un moment songé à occuper.

Le 6^e corps était commandé par le général comte *von Tauentzien*, qui avait son quartier général à Rennes. La 24^e brigade de ce corps cantonnée dans les régions de Dol et de Dinan, avait bien pour général, le *Wrangel* dont parlent les récits du duel. Celui-ci avait bien également son quartier général à Dinan, et y logeait avec son état-major, chez les parents de *Charles Beslay*. (Le Sous-Préfet de Dinan était alors M. *du Bourblanc* dont la famille eut plus tard des alliances avec la famille Surcouf).

L'occupation prussienne en Bretagne fut très courte : les premières troupes y pénétrèrent les 5 et 6 Septembre 1815³ et les derniers contingents quittèrent la Bretagne par Louvigné-du-Désert les 2 octobre 1815 (*Vignols, op. cit.*).

Dinan fut occupé exactement du 14 au 29 Septembre inclus (*Registre de la Commission des Subsistances des troupes prussiennes du Département des Côtes-du-Nord, aux Archives départementales*).

Saint-Malo, nous venons de le voir, échappa à l'occupation prussienne. Pourquoi ? Vignols ne le dit pas. La raison en est dans la Circulaire du Maréchal *Gouvion Saint-Cyr*, ministre de la guerre de Louis XVIII aux commandants des régions militaires (dont une copie se trouve aux *Archives des C.-du-N.*) prescrivant de ne laisser sous aucun prétexte les Alliés pénétrer dans les places-fortes et postes militaires⁴.

Or Saint-Malo était ville fortifiée. Les Prussiens qui avaient paru vouloir entrer à Cherbourg et renoncèrent, d'ailleurs, à leur projet, ne firent pas de difficultés pour s'abstenir d'occuper Saint-Malo, et une convention passée le 13 Septembre, à Dol-de-Bretagne entre Wrangel et le Sous-Préfet de Saint-Malo, le Chevalier Dupetit-Thouars, prévoyait que des postes de gardes nationaux seraient établis à Châteauneuf et à Château-Richeux (en Saint-Méloir, sur la baie du Mont Saint-Michel) pour empêcher les militaires des deux nations de franchir la ligne de démarcation.

A vrai dire, l'armée française se trouvait réduite, en Bretagne, après la dissolution des armées impériales passées au Sud de la Loire, à quelques gardes nationaux, quelques compagnies de vétérans (réser vistes) et à quelques éléments en formation des légions départementales destinées à remplacer les armées napoléoniennes.

Il convient de noter qu'aux termes de la convention du 13 septembre passée entre *Wrangel* et *Dupetit-Thouars*, comme aux termes de celle passée le 14 entre ledit *Wrangel* et de *Pontbriand*, l'interdiction de franchir les lignes de démarcation ne s'appliquait pas aux officiers qui pouvaient circuler individuellement en dehors de leurs cantonnements.

Wrangel, malgré l'invitation qu'il reçut du Sous-Préfet de Saint-Malo, ne vint pas dans la cité corsaire (Cf. sa lettre du 27 septembre 1815 au Sous-Préfet, *Archives d'Ille-et-Vilaine Z. 350*); mais son supérieur, le comte *Tauentzien* manifesta son désir

¹ Des avant-gardes prussiennes avaient paru dès la fin de juillet dans la région de Vitré (*Vignols, op. cit.*).

² Charles Beslay sauva du pillage et de l'incendie la Banque de France et à ce titre échappa à la répression qui suivit.

³ Des avant-gardes prussiennes avaient paru dès la fin de juillet dans la région de Vitré (*Vignols, op. cité*)

⁴ Est-il besoin de dire qu'il s'agissait des places fortes non prises par l'ennemi au cours des hostilités antérieures à l'armistice?

de visiter la cité corsaire, et les Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine contiennent à cet égard une décision intéressante du Maire de Saint-Servan⁵.

Nous ne savons si Tauentzien mit son projet à exécution. Mais certainement des officiers de la brigade de Wrangel en garnison à Dinan ou à Dol, vinrent «en touristes» à Saint-Malo. Comment, autrement, le général prussien se serait-il, dans sa lettre précitée du 27 septembre 1815, plaint de certains incidents qui se seraient passés à Saint-Malo ?

En effet, le sous-préfet de Saint-Malo lui avait écrit pour se plaindre de vols et de coups dont avaient été victimes les habitants des campagnes des environs de Dol, et même les magistrats municipaux, en particulier à Saint-Léonard. Wrangel répondit avec une certaine désinvolture que les vols avaient peut-être été commis par les paysans eux-mêmes. En même temps, faisant ce qu'en termes de droit on appellerait une demande reconventionnelle, il se plaignait que la population malouine ait été excitée contre les Prussiens par des tracts.

En réalité, les prétendus tracts étaient des proclamations imprimées pendant les Cent Jours qu'on avait prudemment, après la chute de Napoléon, jetées dans les latrines de la Sous-Préfecture. Mais le vent en avait fait voltiger dans le jardin de la Sous-Préfecture quelques exemplaires que des soldats avaient dénichés... et distribués.

Concluons donc cette première partie de la présente étude en considérant comme acquise la présence d'officiers prussiens à Saint-Malo à une date comprise entre le 14 et le 29 septembre 1815, ainsi que certains incidents auxquels donna lieu cette présence.

Passons maintenant de l'autre côté de la barricade, et recherchons où était *Surcouf* pendant ces jours-là.

Surcouf était à Saint-Malo. Nous en avons la preuve formelle par sa signature apposée à une délibération du Conseil Municipal de Saint-Malo relative aux moyens de faire face à la charge écrasante de la nourriture et de l'entretien des troupes prussiennes dans l'arrondissement. Les principaux armateurs et négociants de Saint-Malo avancèrent patriotiquement les fonds nécessaires (Cf. *Vignols, op. cit.*).

Surcouf était non seulement conseiller municipal, mais également colonel de la garde nationale, ce qui lui avait donné l'occasion, dans une lettre-proclamation du 17 juillet 1815 aux officiers de la garde nationale, d'inviter tous les Français à s'unir contre l'envahisseur. « ...aucun sacrifice ne doit nous coûter pour purger notre sol de ces hordes du Nord » (*Bourdet-Préville, op. cit.*, p. 214; voir aussi *Cunat*, Histoire de Robert *Surcouf*).

Enfin, il est non moins certain que *Surcouf* donna à la fin de septembre 1815, sa démission de colonel de la garde nationale. Était-ce seulement comme l'indique son premier biographe, *Charles Cunat*, pour protester contre la politique du gouvernement des Bourbons? N'y avait-il pas également le désir de se tenir momentanément à l'écart, à la suite de quelques trop retentissante affaire avec les Prussiens ?

Ce qui rend très vraisemblable un incident avec ceux-ci, c'est que *Charles Cunat*, qui avait connu personnellement le grand corsaire et écrivit sa biographie en 1842, quinze ans après sa mort (1827), *Charles Cunat*, dis-je, nous raconte trois autres incidents : une altercation avec des cosaques sur la route de Paris, au cours de laquelle *Surcouf* refusa de ranger sa voiture pour leur faire place ; un duel aux abords du Palais Royal, à Paris, dans lequel *Surcouf* servit de second à un jeune officier des gardes d'honneur contre trois Russes, duel que termina l'intervention de la police; et

⁵ Le Maire de Saint-Servan décida que le Conseil Municipal irait saluer le général à son passage et que 13 coups de canon seraient tirés en son honneur... Ce n'étaient là que les honneurs réglementaires dus alors à un général en chef. Certaines conventions prévoyaient formellement qu'officiers prussiens ou français recevraient réciproquement, en dehors de leurs cantonnements respectifs «les honneurs dus à leur rang ».(*Convention entre Wrangel et de Pontbriand*).

enfin un incident sur une route de Normandie⁶ avec des officiers anglais (Surcouf cria au cocher qui les conduisait de les jeter dans le fossé). Notons que certains de ces faits ont pu se produire en 1814, lors de la première invasion et non pas en 1815. Mais peu importe.

Cela suffit à nous faire imaginer à quel degré d'exaspération la présence de Prussiens à Saint-Malo pouvait amener Surcouf. Non seulement il n'est pas invraisemblable qu'il ait eu quelque altercation avec eux, mais ce serait presque le contraire qui serait invraisemblable.

Quant au lieu de la dispute, le café que fréquentait Surcouf paraît tout indiqué. Et qu'un duel s'en soit suivi n'a rien d'impossible, étant données les mœurs du temps. Entre gentilshommes et surtout entre militaires, le duel était un moyen normal de régler les affaires d'honneur. On sait comment Napoléon dut parfois intervenir pour empêcher des duels entre certains de ses généraux, et seule la volonté inflexible du maître tout-puissant les empêcha d'aller sur le terrain.

Concluons donc cette deuxième partie en disant que Surcouf était présent à Saint-Malo au moment du passage des officiers prussiens, et que des incidents qu'il eut certainement en d'autres lieux rendent très plausible l'altercation du café Joseph et qu'enfin l'hypothèse d'un duel n'est pas à exclure absolument.

A cet égard, les objections d'Etienne Dupont ne sont pas, à mon avis, déterminantes ; l'absence de mention de décès d'officiers prussiens sur les registres de l'état civil prouve seulement que Surcouf n'a pas *tué* ses adversaires ; mais la tradition ne précise pas qu'il les ait mis à mort ; il a pu les blesser. Quant à l'absence d'indications relatives aux prussiens sur les registres hospitaliers, rappelons seulement qu'à cette époque, seuls les indigents et les hommes de troupe étaient soignés dans les hôpitaux. Les gens aisés, les officiers étaient d'ordinaire soignés chez des particuliers ou à l'hôtel. Les moins blessés purent sans doute, regagner assez vite Dinan.

Est-ce à dire que l'on puisse accueillir sans réserves la tradition relative au duel de Surcouf ? Non, certes, car nous manquons totalement de preuves positives. Aucun document écrit contemporain n'y fait allusion. Et même le plus ancien biographe de Surcouf, *Charles Cunat* qui nous narre avec complaisance les histoires de la route de Paris, du Palais Royal et de la route de Normandie, qu'il avait recueillies soit de la bouche même de Surcouf, soit de celle d'amis de celui-ci, ne nous dit absolument rien d'un duel à Saint-Malo. Tout de même, si la chose avait été vraie, cela se serait su, surtout si le duel avait eu l'ampleur que la tradition lui assigne : onze adversaires mis successivement hors de combat par un seul homme.

Et j'en viens à me demander si d'un incident réel - une altercation de Surcouf avec des officiers prussiens au café Joseph - l'imagination populaire n'aurait pas créé une légende, en transportant à Saint-Malo des faits qui se seraient passés ailleurs, et en les grossissant plus ou moins. Les Russes seraient devenus des Prussiens ; les duellistes du Palais Royal auraient été transportés, comme par un coup de baguette magique auprès du Fort National, et le nombre des adversaires de l'illustre malouin aurait passé de trois à dix ou douze.

Notons enfin que rien n'indique que cette tradition soit très ancienne. Si je ne m'abuse, elle n'est pas antérieure à 1890 et, plus qu'une tradition populaire, ce serait une tradition familiale rapportée par un arrière-neveu du célèbre corsaire⁷. Or, les traditions familiales s'altèrent comme les autres, avec le temps.

En résumé, il y a quelques points acquis : présence simultanée de Surcouf et d'officiers prussiens à Saint-Malo, hostilité manifeste de Surcouf envers les « Alliés »,

⁶ Surcouf y avait une propriété près de Quettreville (Manche).

⁷ En 1890, une vie de Surcouf fut publiée par le baron Surcouj, petit-neveu du corsaire

incidents divers avec eux.

Il y a également de grandes vraisemblances pour qu'une altercation ait eu lieu à Saint-Malo même ; et - je m'excuse de me répéter - l'hypothèse d'un duel n'est pas à exclure *a priori*. Beaucoup plus sujettes à caution sont les circonstances du duel, le nombre des combattants, les paroles «historiques» prononcées. On touche même à l'invraisemblance.

En tout cas, la petite histoire, pas plus que la grande, n'a pas le droit d'écarter par principe tout fait qui n'est pas démontré par des documents écrits. En histoire comme en droit, à côté de la preuve écrite, il y a la preuve par présomptions graves, précises et concordantes.

Et là même où les présomptions sont insuffisantes pour entraîner la conviction, il est intéressant de peser le degré de vraisemblance, de probabilité d'un événement. Les sciences exactes par excellence, les mathématiques font une large part au calcul des probabilités. L'histoire ne doit pas être exclusivement la science du certain ; elle doit dans une certaine mesure indiquer les possibilités, les probabilités de certaines traditions orales. C'est ce que j'ai essayé de faire relativement à un épisode de la vie d'un des plus glorieux fils de Saint-Malo.